

Avis du Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Luxembourg sur le projet de loi n°8056 portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1990 portant organisation du service des huissiers de justice et de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat

(14/09/2022)

* * *

Le Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg a pris connaissance du projet de loi n° 8056 déposé à la Chambre des Députés par Madame Sam TANSON, Ministre de la Justice, en date du 28 juillet 2022.

Quant à l'article 1^{er} du texte du projet de loi visant à modifier l'article 25 alinéa 2 de la loi modifiée du 4 décembre 1990 portant organisation du service des huissiers de justice, le Conseil de l'Ordre prend acte des propositions de modifications relatives au remplacement des huissiers de justice et n'a aucune observation à faire sur ce point.

Quant à l'article 2 du texte du projet de loi concernant les propositions de modifications de la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, le Conseil de l'Ordre salue cette initiative qui vise à maintenir l'efficacité des dispositions et leur adaptation aux réalités actuelles de l'évolution de la profession comme souligné dans l'exposé des motifs. Partant, le Conseil de l'Ordre approuve entièrement les propositions de modifications y apportées.

Luxembourg, le 19 septembre 2022.

Le Bâtonnier,
Pit RECKINGER

